



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto****Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto sur sa seizième session,
tenue à Glasgow du 31 octobre au 13 novembre 2021****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Page</i>
Sigles et acronymes.....	4
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	5
A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour).....	5
B. Élection de membres supplémentaires au Bureau (Point 2 b) de l'ordre du jour).....	7
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires (Point 2 c) de l'ordre du jour).....	7
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 2 d) de l'ordre du jour).....	8
E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto (Point 2 e) de l'ordre du jour).....	8
F. Participation.....	8
G. Documentation.....	9
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	9
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Point 3 a) de l'ordre du jour).....	9
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour).....	9
IV. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I (Point 4 de l'ordre du jour).....	9
A. Communications nationales (Point 4 a) de l'ordre du jour).....	9
B. Rapports annuels de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto (2019, 2020 et 2021) (Point 4 b) de l'ordre du jour).....	10
C. Date d'achèvement du processus d'examen par les experts au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la deuxième période d'engagement (Point 4 c) de l'ordre du jour).....	10



V.	Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 5 de l'ordre du jour).....	10
VI.	Questions relatives à l'application conjointe (Point 6 de l'ordre du jour).....	11
VII.	Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour).....	11
	A. Rapports du Conseil du Fonds pour l'adaptation (2020 et 2021) (Point 7 a) de l'ordre du jour).....	11
	B. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (Point 7 b) de l'ordre du jour).....	12
VIII.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour)	12
IX.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 9 de l'ordre du jour).....	13
X.	Rapports du Comité de contrôle du respect des dispositions (2020 et 2021) (Point 10 de l'ordre du jour).....	13
XI.	Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour).....	14
XII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 12 de l'ordre du jour).....	14
	A. Rapport d'audit et états financiers (2019 et 2020) (Point 12 a) de l'ordre du jour).....	14
	B. Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 (Point 12 b) de l'ordre du jour).....	14
	C. Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023 (Point 12 c) de l'ordre du jour).....	14
XIII.	Réunion de haut niveau (Point 13 de l'ordre du jour)	15
XIV.	Questions diverses (Point 14 de l'ordre du jour).....	15
XV.	Conclusion des travaux de la session (Point 15 de l'ordre du jour)	15
	A. Adoption du projet de rapport de la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 15 a) de l'ordre du jour).....	15
	B. Clôture de la session (Point 15 b) de l'ordre du jour).....	16

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa seizième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2021/8/Add.1

Décision

1/CMP.16	Pacte de Glasgow pour le climat
2/CMP.16	Orientations concernant le mécanisme pour un développement propre
3/CMP.16	Rapports du Conseil du Fonds pour l'adaptation (2020 et 2021)
4/CMP.16	Quatrième examen du Fonds pour l'adaptation
5/CMP.16	Quatrième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre du Protocole de Kyoto
6/CMP.16	Cinquième examen de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition au titre du Protocole de Kyoto
7/CMP.16	Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

8/CMP.16 Budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023

9/CMP.16 Budget du relevé international des transactions

10/CMP.16 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

1/CMP.16 Expression de gratitude au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à la population de la ville de Glasgow

Sigles et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) convoquée en application de l'article 13 (par. 6) du Protocole de Kyoto, s'est tenue au Scottish Event Campus, à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), du 31 octobre au 13 novembre 2021. Elle a été ouverte par son Président, Alok Sharma (Royaume-Uni), le dimanche 31 octobre¹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa première séance², le 31 octobre, la CMP a examiné le document FCCC/KP/CMP/2021/1/Add.1, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire³. Le Président a noté que le document tenait compte de ce dont les Parties étaient convenus à la première séance plénière de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP)⁴.

3. En réponse à une demande d'un représentant de l'Ukraine⁵, le Président a proposé de reporter l'examen du point 4 b) de l'ordre du jour, intitulé « Rapports annuels de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto (2019, 2020 et 2021) », à la dix-septième session de la CMP (novembre 2022), ce que la CMP a accepté. L'Ukraine a également demandé que sa déclaration soit prise en compte dans le rapport sur les travaux de la session.

4. Sur proposition du Président, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;

¹ La seizième session de la CMP s'est tenue en même temps que la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) et la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la COP et de la CMA figurent dans les documents FCCC/CP/2021/12 et FCCC/PA/CMA/2021/10, respectivement. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² Les séances de la CMP dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

³ Le 3 septembre 2021, le secrétariat a publié le document FCCC/KP/CMP/2021/1, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire annoté, établi en accord avec la Présidente de la quinzième session de la CMP après consultation du Bureau. À l'issue de longs échanges tenus au cours de la semaine qui a précédé la session, le secrétariat, en accord avec la Présidente de la quinzième session de la CMP et en concertation avec le Président de la seizième session de la CMP, a ensuite publié le document FCCC/KP/CMP/2021/1/Add.1, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire, que le Président de la seizième session a présenté à la CMP pour examen et adoption.

⁴ Voir document FCCC/CP/2021/12, par. 7.

⁵ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 2:06:38).

- e) État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
- 3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
- 4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I⁶ :
 - a) Communications nationales ;
 - b) Rapports annuels de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto (2019, 2020 et 2021) (reporté) ;
 - c) Date d'achèvement du processus d'examen par les experts au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la deuxième période d'engagement.
- 5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
- 6. Questions relatives à l'application conjointe.
- 7. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation :
 - a) Rapports du Conseil du Fonds pour l'adaptation (2020 et 2021) ;
 - b) Quatrième examen du Fonds pour l'adaptation.
- 8. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
- 9. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
- 10. Rapports du Comité de contrôle du respect des dispositions (2020 et 2021).
- 11. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
- 12. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2019 et 2020 ;
 - b) Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ;
 - c) Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023.
- 13. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
- 14. Questions diverses.
- 15. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport de la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ;
 - b) Clôture de la session.

⁶ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie à l'article premier (par. 7) du Protocole de Kyoto.

B. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. La CMP a examiné ce point à sa première séance, ainsi qu'à la reprise de sa dixième séance, le 13 novembre. Il n'a pas été nécessaire de procéder à l'élection de membres supplémentaires⁷.

6. Le Président a informé les Parties que des candidatures aux élections des organes constitués au titre du Protocole de Kyoto étaient attendues et a invité instamment les groupes concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes au secrétariat dans les meilleurs délais, au plus tard le 28 février 2022. Une fois que ces candidatures auront été reçues par le secrétariat, les membres désignés seront réputés élus à la seizième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

1. Renvoi des travaux aux organes subsidiaires et organisation de la Conférence

7. À la première séance, le Président a proposé que la CMP suive l'organisation des travaux adoptée par la COP⁸.

8. Le Président informé les Parties que la CMP prendrait les mesures voulues sur la base des recommandations de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) concernant les points suivants de son ordre du jour :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 9 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 4 a) Communications nationales

Point 7 b) Quatrième examen du Fonds pour l'adaptation

Point 8 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Point 12 Questions administratives, financières et institutionnelles

9. En outre, le Président a proposé de renvoyer le point 4 c) de l'ordre du jour, intitulé « Date d'achèvement du processus d'examen par les experts au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la deuxième période d'engagement », au SBI, pour examen à sa cinquante-sixième session (juin 2022). Il a demandé au SBI d'achever ses travaux afin qu'un projet de décision puisse être recommandé à la CMP, pour examen et adoption à sa dix-septième session au plus tard.

10. Le Président a informé les Parties que le jeudi 11 novembre et le vendredi 12 novembre, la CMP se réunirait à nouveau pour examiner les projets de décision et de conclusions qu'il lui a été recommandé d'adopter.

11. La CMP est convenue de procéder conformément aux propositions formulées par le Président.

⁷ On trouvera la liste des membres du Bureau de la vingt-sixième session de la COP dans le document FCCC/CP/2021/12, par. 16.

⁸ Voir document FCCC/CP/2021/12, par. 23 à 27.

2. Déclarations liminaires

12. Le 31 octobre, une séance plénière conjointe de la CMP, de la vingt-sixième session de la COP, de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA et de la cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session du SBI a été consacrée aux déclarations liminaires⁹.

3. Séances informelles de bilan

13. Au cours de la session, le Président a organisé cinq séances plénières informelles de bilan¹⁰.

4. Conclusion des travaux

14. À sa dixième séance, le 13 novembre, la CMP a adopté, sur proposition du Président, la décision 1/CMP.16, intitulée « Pacte de Glasgow pour le climat ».

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

15. À la neuvième séance, le 11 novembre, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs¹¹, que le Bureau avait examiné et approuvé, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

16. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires présentés, la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session¹². En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs d'Antigua-et-Barbuda le 15 novembre 2021, des Tonga le 30 novembre 2021, du Costa Rica le 1^{er} décembre 2021 et de la Dominique le 14 janvier 2022.

E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

17. À la première séance, le Président a rappelé que, le 8 décembre 2012, à sa huitième session, la CMP avait adopté l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, conformément aux articles 20 et 21 du Protocole. Il a noté que l'Amendement de Doha était entré en vigueur le 31 décembre 2020 et qu'au 30 octobre 2021, 147 Parties au Protocole de Kyoto l'avaient accepté.

18. Sur proposition du Président, la CMP a pris note de l'état de la ratification de l'Amendement de Doha.

F. Participation

19. On trouvera des renseignements sur la participation aux réunions de Glasgow dans le document FCCC/CP/2021/INF.3.

20. Conformément à la décision 36/CMP.1, les décisions prises par la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'appliquent également à la CMP (pour la liste des organisations nouvellement admises en qualité d'observateurs à la COP, à la CMP et à la CMA, voir le document FCCC/CP/2021/7)¹³.

⁹ Voir document FCCC/CP/2021/12, par. 28 et 29.

¹⁰ Voir document FCCC/CP/2021/12, par. 30.

¹¹ FCCC/CP/2021/11–FCCC/KP/CMP/2021/7–FCCC/PA/CMA/2021/9.

¹² On trouvera la liste des pouvoirs supplémentaires présentés après la publication du rapport sur la vérification des pouvoirs dans le document FCCC/CP/2021/12, par. 44.

¹³ Pour un compte rendu complet des délibérations concernant le point subsidiaire de l'ordre du jour de la COP relatif à l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, voir document FCCC/CP/2021/12, par. 17 et 18.

G. Documentation

21. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa seizième session est disponible sur le site Web de la Convention¹⁴.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

22. À la neuvième séance, le Vice-Président du SBSTA, Kakhaberi Mdivani (Géorgie), a présenté le projet de rapport sur les cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA¹⁵ et a rendu compte oralement des résultats de la session¹⁶.

23. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du projet de rapport et de l'exposé oral. Le Président a remercié le Président du SBSTA, Tosi Mpanu (République démocratique du Congo), d'avoir guidé les travaux du SBSTA au cours des deux dernières années et d'avoir collaboré et apporté son appui dans le cadre des consultations organisées par la présidence avant et pendant la Conférence.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

24. À la neuvième séance, la Présidente du SBI, Marianne Karlsen (Norvège), a présenté le projet de rapport du SBI sur les travaux de ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième¹⁷ sessions et a rendu compte oralement des résultats de la session¹⁸.

25. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du projet de rapport et de l'exposé oral. Le Président a remercié M^{me} Karlsen d'avoir guidé les travaux du SBI au cours des deux années précédentes et d'avoir collaboré et apporté son appui dans le cadre des consultations organisées par la présidence avant et pendant la Conférence.

IV. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I¹⁹

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Communications nationales

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

26. À sa première séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI²⁰. Le SBI avait reporté l'examen de cette question à sa cinquantième-sixième session.

¹⁴ <https://unfccc.int/event/cmp-16>.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2021/L.1.

¹⁶ Voir <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/closing-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-c-2> (à partir de 0:51:19).

¹⁷ FCCC/SBI/2021/L.1.

¹⁸ Voir <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/closing-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-c-2> (à partir de 0:56:25).

¹⁹ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie à l'article premier (par. 7) du Protocole de Kyoto.

²⁰ Point 3 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI, « Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention ».

B. Rapports annuels de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto (2019, 2020 et 2021)

(Point 4 b) de l'ordre du jour) (*reporté*)

C. Date d'achèvement du processus d'examen par les experts au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la deuxième période d'engagement

(Point 4 c) de l'ordre du jour) (*question renvoyée au SBI*)²¹

V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 5 de l'ordre du jour)

27. À la première séance, le Président s'est référé aux rapports annuels 2020 et 2021 soumis à la CMP par le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP)²², portant sur les activités menées par le Conseil exécutif au cours de la période allant du 13 septembre 2019 au 9 septembre 2021.

28. Le Président a remercié le Président du Conseil exécutif du MDP pour 2021, Olivier Kassi (Belgique), le Président pour 2020, El Hadji Mbaye Diagne (Sénégal), et les membres et membres suppléants du Conseil pour le travail considérable qu'ils ont accompli au cours des deux dernières années.

29. Sur proposition du Président, la CMP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par Kazuhisa Koakutsu (Japon) et Yaw Osafo (Ghana).

30. Le Président a informé la CMP que certains éléments examinés par le groupe de contact étaient liés à des questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris qui étaient en cours d'examen par le SBSTA. À ce titre, le Président a indiqué qu'il resterait en contact étroit avec les coprésidents afin de coordonner les travaux entre le SBSTA, la CMA et la CMP. Il a informé également la CMP qu'il ne déterminerait qu'après mûre réflexion le moment où il conviendrait que la présidence mène des consultations, d'une part, sur toute question relative au MDP, y compris au niveau ministériel, et d'autre part, sur les liens avec l'article 6.

31. À sa dixième séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 2/CMP.16, intitulée « Orientations concernant le mécanisme pour un développement propre ».

32. Une représentante a fait une déclaration au nom du Kazakhstan et de l'Ukraine²³.

33. À la reprise de sa dixième séance, la CMP a élu, sur proposition du Président, les membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP dont le nom suit :

Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	El Hadji Mbaye Diagne (Sénégal)	Rachid Tahiri (Maroc)
États d'Asie et du Pacifique	Sirous Vatankhah (République islamique d'Iran)	Hyun Jung Park (République de Corée)

²¹ Voir par. 9 plus haut.

²² FCCC/KP/CMP/2020/1 et FCCC/KP/CMP/2021/4.

²³ On peut retrouver cette déclaration dans l'enregistrement de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/closing-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-c-4> (à partir de 0:34:41).

Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

États d'Amérique latine et des Caraïbes	Spencer Linus Thomas (Grenade)	José Domingos Miguez (Brésil)
États d'Europe occidentale et autres États	Frank Wolke (Allemagne)	Olivier Kassi (Belgique)
Parties visées à l'annexe I	Lambert Schneider (Union européenne)	Kazunari Kainou (Japon)

VI. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 6 de l'ordre du jour)

34. À la première séance, le Président s'est référé aux rapports annuels soumis à la CMP par le Comité de supervision de l'application conjointe²⁴, portant sur les activités menées par le Comité au cours de la période allant du 18 septembre 2019 au 14 septembre 2021.

35. Le Président a remercié le Président pour 2021, Derrick Oderson (Barbade), la Présidente pour 2020, Vanessa Leonardi (Italie), ainsi que les membres et membres suppléants du Comité de supervision de l'application conjointe pour les travaux menés au cours des dernières années.

36. Sur proposition du Président, la CMP a pris note des rapports annuels du Comité de supervision de l'application conjointe et a remercié celui-ci pour sa gestion prudente des ressources au cours des deux dernières années.

37. À la reprise de sa dixième séance, la CMP a élu, sur proposition du Président, les membres et membres suppléants du Comité de supervision de l'application conjointe dont le nom suit :

Comité de supervision de l'application conjointe

	Membre	Membre suppléant
Parties visées à l'annexe I	Takahiko Tagami (Japon)	
	Jakob Wiesbauer-Lenz (Autriche)	Benoît Leguet (France)
Parties visées à l'annexe I qui sont des pays en transition	Veneta Borikova (Bulgarie)	Gherghita Nicodim (Roumanie)
Parties non visées à l'annexe I	Emil Calles (République bolivarienne du Venezuela)	
	Oppong Boadi (Ghana)	

VII. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Rapports du Conseil du Fonds pour l'adaptation (2020 et 2021)

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

38. À la première séance, le Président s'est référé aux rapports soumis à la CMP par le Conseil du Fonds pour l'adaptation²⁵, portant sur les activités menées par le Fonds au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021.

²⁴ FCCC/KP/CMP/2020/4 et FCCC/KP/CMP/2021/6.

²⁵ FCCC/KP/CMP/2020/2-FCCC/PA/CMA/2020/2 et FCCC/KP/CMP/2021/2-FCCC/PA/CMA/2021/4 et Add.1.

39. Le Président a remercié le Président du Conseil du Fonds, Mattias Broman (Suède), ainsi que les membres et les membres suppléants de cet organe pour leur travail acharné.

40. Sur proposition du Président, la CMP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par Claudia Keller (Allemagne) et Ali Waqas Malik (Pakistan).

41. À sa dixième séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 3/CMP.16, intitulée « Rapports du Conseil du Fonds pour l'adaptation (2020 et 2021) ».

42. À la reprise de sa dixième séance, la CMP a élu, sur proposition du Président, les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation dont le nom suit :

Conseil du Fonds pour l'adaptation

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	Washington Zhakata (Zimbabwe)	Ali Mohammed (Somalie)
États d'Asie et du Pacifique	Ahmed Shaheed (Maldives)	M. Albara Tawfiq (Arabie saoudite)
États d'Europe orientale	Joanna Milwicz vel Delach (Pologne)	Maia Tskhvaradze (Géorgie)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Wenceslao Carrera Doral (Cuba)	Victor Viñas (République dominicaine)
États d'Europe occidentale et autres États	Antonio Navarra (Italie)	Mattias Broman (Suède)
Petits États insulaires en développement	Michai Robertson (Antigua-et-Barbuda)	Angelique Pouponneau (Seychelles)
Parties visées à l'annexe I	Marc Antoine Martin (France)	Kevin Adams (États-Unis d'Amérique)
Parties non visées à l'annexe I	Lucas Di Pietro Paolo (Argentine)	Ahmadou Seborny Toure (Guinée)

B. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

43. À sa première séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI²⁶.

44. À la dixième séance, la CMP a adopté, sur recommandation du SBI, la décision 4/CMP.16, intitulée « Quatrième examen du Fonds d'adaptation »²⁷.

VIII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

45. À sa première séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI²⁸.

²⁶ Point 14 b) de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI, « Quatrième examen du Fonds d'adaptation ».

²⁷ Voir document FCCC/SBI/2021/16, par. 89.

²⁸ Point 15 b) de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI, « Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto ».

46. À sa neuvième séance, la CMP a adopté, sur recommandation du SBI²⁹, les décisions suivantes :

a) La décision 5/CMP.16, intitulée « Quatrième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre du Protocole de Kyoto » ;

b) La décision 6/CMP.16, intitulée « Cinquième examen de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition au titre du Protocole de Kyoto ».

IX. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 9 de l'ordre du jour)

47. À sa première séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI³⁰.

48. À la reprise de sa dixième séance, le Président a remercié les présidents du SBSTA et du SBI pour leurs travaux³¹ et a déclaré qu'il avait engagé de plus amples consultations.

49. Sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 7/CMP.16, intitulée « Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ».

X. Rapports du Comité de contrôle du respect des dispositions (2020 et 2021)

(Point 10 de l'ordre du jour)

50. À la première séance, le Président s'est référé aux rapports annuels soumis à la CMP par le Comité de contrôle du respect des dispositions³², portant sur les activités menées par le Comité au cours de la période allant du 7 septembre 2019 au 9 septembre 2021.

51. Le Président a remercié les coprésidents du Comité de contrôle du respect des dispositions, Mamadou Diobe Gueye (Sénégal) et Milan Zvara (Slovaquie), pour leur action à la tête du Comité, ainsi que les membres et membres suppléants de cet organe pour l'important travail fourni.

52. Sur proposition du Président, la CMP a pris note des rapports du Comité de contrôle du respect des dispositions et a invité les Parties à verser des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin d'appuyer les travaux du Comité durant l'exercice biennal 2022-2023.

53. À la reprise de sa dixième séance, la CMP a élu, sur proposition du Président, les membres et membres suppléants du Comité de contrôle du respect des dispositions dont le nom suit :

Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de la facilitation)

	Membre	Membre suppléant
États d'Asie et du Pacifique	Eyad AlJubran (Arabie saoudite)	Wang Tian (Chine)

²⁹ Voir document FCCC/SBI/2021/16, par. 90.

³⁰ Point 11 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBSTA et point 16 de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI, « Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ».

³¹ Voir documents FCCC/SBSTA/2021/3, par. 84, et FCCC/SBI/2021/16, par. 92.

³² FCCC/KP/CMP/2020/3 et FCCC/KP/CMP/2021/5.

États d'Amérique latine
et des Caraïbes

Eduardo Silva Beso (Chili)

Parties visées à l'annexe I Kunihiko Shimada (Japon)

Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de l'exécution)

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique		George Wamukoya (Kenya)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Paulette Bynoe (Guyana)	
Parties visées à l'annexe I		Loredana Dallora (Italie)

XI. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

54. À la première séance, le Président a rappelé que les consultations consacrées à cette question tenues à la quinzième session de la CMP n'avaient pas permis de dégager un consensus sur la nécessité de poursuivre les travaux au titre de ce point. Il a proposé que David Moran (Royaume-Uni) tienne des consultations sur la question en son nom et en communique le résultat à la CMP.

55. À la neuvième séance, le Président a remercié M. Moran d'avoir entrepris ces consultations et a noté que la CMP n'avait pas achevé l'examen de la question à la session en cours.

XII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'audit et états financiers (2019 et 2020)

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

C. Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

56. À sa première séance, la CMP a noté que les questions visées aux alinéas a) à c) du point 12 de l'ordre du jour étaient inscrites à l'ordre du jour du SBI³³.

57. À sa neuvième séance, la CMP a adopté, sur recommandation du SBI :

a) La décision 8/CMP.16, intitulée « Budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023 »³⁴ ;

³³ Points 20 a) « Exécution du budget pour les exercices 2018-2019 et 2020-2021 », 20 b), « Budget-programme pour l'exercice 2022-2023 », et 20 c), « Rapport d'audit et états financiers (2019 et 2020) » de l'ordre du jour des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions du SBI.

³⁴ Voir document FCCC/SBI/2021/16, par. 127.

b) La décision 9/CMP.16, intitulée « Budget du relevé international des transactions »³⁵ ;

c) La décision 10/CMP.16, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles »³⁶.

XIII. Réunion de haut niveau

(Point 13 de l'ordre du jour)³⁷

XIV. Questions diverses

(Point 14 de l'ordre du jour)

58. À sa douzième séance, le 13 novembre, la CMP a noté qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point.

XV. Conclusion des travaux de la session

(Point 15 de l'ordre du jour)

59. À la onzième séance de la CMP, tenue conjointement avec les 13^e séances de la vingt-sixième session de la COP et de la troisième session de la CMA, le 13 novembre, le Président et des représentants de groupes de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur ont prononcé des déclarations finales³⁸.

A. Adoption du projet de rapport de la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

60. À sa douzième séance, la CMP a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa seizième session³⁹ et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

61. Un représentant du secrétariat a informé la CMP qu'une des décisions qu'elle avait adoptées avait, sur le plan des ressources financières et humaines, des incidences qui allaient au-delà des ressources prévues dans le budget de l'exercice biennal 2022-2023, et que le montant des ressources nécessaires et le classement des activités étaient des estimations préliminaires fondées sur les informations disponibles à cette date : au titre du point 9 de l'ordre du jour, « Rapport du forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte », 26 000 euros seront nécessaires en 2022 pour organiser un atelier de deux jours afin de faire progresser les travaux de mise en œuvre du plan de travail du forum. Des dépenses de personnel supplémentaires d'un montant de 19 000 euros seront couvertes par les ressources existantes. La même estimation a été présentée au titre du point 12 de l'ordre du jour de la vingt-sixième session de la COP et du point 11 de l'ordre du jour de la troisième session de la CMA. Cette activité relève de la catégorie des activités temporaires ou à court terme⁴⁰ et doit être financée au moyen de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

³⁵ Voir document FCCC/SBI/2021/16, par. 128.

³⁶ Voir document FCCC/SBI/2021/16, par. 117.

³⁷ Voir document FCCC/CP/2021/12, par. 113 à 117.

³⁸ Voir document FCCC/CP/2021/12, par. 119 à 121.

³⁹ FCCC/KP/CMP/2021/L.1.

⁴⁰ Telles que définies pour le budget de la Convention dans le document FCCC/SBI/2019/4, par. 36 c).

B. Clôture de la session

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

62. À sa douzième séance, la CMP a adopté, sur proposition d'une Partie, la résolution 1/CMP.16, intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à la population de la ville de Glasgow ».

63. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la seizième session de la CMP.
